



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/68

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Services Techniques

Objet : Acquisition d'un véhicule électrique pour la Police Municipale

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un véhicule électrique pour la Police Municipale,

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la Police Municipale,

CONSIDÉRANT les 7 offres reçues,

CONSIDÉRANT que l'offre de la société MAXIAVENUE, située 2 avenue de la Mare, Parc d'activités des Béthunes, 95042 CERGY PONTOISE CEDEX, s'avère être économiquement et techniquement la plus avantageuse,

DÉCIDE :

Article 1 : la proposition de la société MAXIAVENUE, située 2 avenue de la Mare, 95042 CERGY PONTOISE CEDEX est acceptée.

Article 2 : le montant de l'acquisition du modèle CITROEN e-C4 électrique se décompose comme suit :

- Acquisition : 35 999,00€ HT, soit 43 198,80€ TTC (TVA 20%)
- Carte grise : 13,76€

Ce véhicule bénéficie du bonus écologique, d'un montant de 4 000,00€ qui sera demandé par la commune après la livraison.

Article 3 : de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont prévus au budget primitif 2022.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 27 octobre 2022

Mis en ligne le 9.../11.../2022
Document rendu exécutoire le 9.../11.../2022
Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUBNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221108-2022-68-AR
Date de réception préfecture : 08/11/2022

